

INSCRIPTION CANTINE MUNICIPALE

Votre enfant mangera t'il à la cantine ? : *(Si oui veuillez remplir les informations suivantes :)*

Oui Non

A/ Nous inscrivons notre enfant à la cantine pour l'année scolaire.....à compter du à titre :

1. Annuel

Dans ce cas, précisez le ou les jours : lundi mardi jeudi vendredi

Inscription en mairie avant le 31 août de l'année en cours pour l'année scolaire suivante. Elle peut être prise en cours d'année pour les enfants nouvellement arrivés.

2. Occasionnel

Les réservations de repas s'effectueront auprès de la responsable de la cantine ou en mairie. Elles seront faites impérativement le lundi de la semaine N pour les jours de fréquentation du service lors de la semaine N + 1.

3. Imprévu

Les parents devront en informer la responsable de la cantine 24 heures à l'avance dernier délai (avant 9 heures), les jours ouvrables du service cantine, à savoir : lundi, mardi, jeudi, vendredi – hors jours fériés.

B/ Mon enfant présente une allergie alimentaire ou une affection chronique : OUI NON

Dans ce cas, les modalités d'accueil seront organisées avec l'animatrice AVANT l'admission de l'enfant au restaurant scolaire.

Tarifs : prix d'un repas : 3,90 €

(Les factures seront adressées à chaque fin de trimestre. Le paiement se fera auprès du Trésor public à Avallon. Tout retard pourra être considéré comme un impayé susceptible de poursuites par les services du Trésor Public)

TRANSPORT SCOLAIRE

Votre enfant prendra t'il le transport scolaire ? Oui Non

Si oui, un formulaire spécifique est à prendre en Mairie.

Dans le souci d'un bon fonctionnement du ramassage scolaire, nous vous remercions d'avance de compléter avec précision les renseignements ci-dessous.

Je soussigné.....

responsable légal de l'enfant.....

déclare que mon fils / ma fille descendra à l'arrêt appelé :

.....

- Si je ne suis pas là pour l'accueillir, il peut être confié à un autre adulte présent à cet arrêt :

.....

- S'il n'y a pas d'adulte présent autorisé à prendre mon enfant en charge à l'arrêt cité ci-dessus, j'autorise l'adulte accompagnatrice employée communale à le ramener à la garderie de l'école en bus.

Si un changement exceptionnel se présente, je m'engage à en prévenir au préalable la mairie et l'école maternelle par écrit.

Merci d'avance de votre compréhension.

FICHE SANITAIRE

Personnes à prévenir en cas d'urgence et d'absence des parents :

1/NOM : Prénom

Qualité :

Tel domicile : tel travail : Mobile :

2/NOM : Prénom

Qualité :

Tel domicile : tel travail : Mobile :

3/NOM : Prénom

Qualité :

Tel domicile : tel travail : Mobile :

Nom du médecin traitant :

Observations médicales – régimes particuliers (joindre la liste des aliments interdits ou une ordonnance médicale):

Je / Nous soussigné(s)....., déclarons avoir lu et pris connaissance du règlement intérieur et après avoir pris connaissance des conditions générales de fonctionnement des services de cantine et de garderie périscolaires de la commune de SAUVIGNY-LE-BOIS, autorisons le Maire à faire appel aux services de soin d'urgences ou au médecin traitant en cas de besoin.

A.....le.....
Signatures des parents précédées de la mention « Lu et approuvé »

Inscrit le :
Le Maire,

PJ : Règlement intérieur

HORAIRES ET TARIFS

HORAIRES ECOLES

LUNDI – MARDI – JEUDI - VENDREDI

8 h 30 à 11 h 45

13 h 45 à 16 h 30

Soutien de 11h 45 à 12 h 15 les LUNDI – MARDI - JEUDI

CANTINE

Tarif du repas enfant : **3,90 Euros**

Tarif du repas adulte : **5,70 Euros**

Paiement par titre de recette, chaque fin de mois, transmis par le Trésor public.

GARDERIE PERISCOLAIRE

Horaires : LUNDI - MARDI - JEUDI - VENDREDI

Matin de 7 h 30 à 8 h 30

de 11 h 45 à 12 h 30

Après-midi de 13 h 15 à 13 h 45

de 16 h 30 à **18 h 30**

Tarif : **0,31 euros par demi- heure ; toute demi-heure commencée est facturée.**

Inscription impérative une semaine avant auprès de l'agent d'animation ou en mairie.

Paiement par titre de recette transmis par le Trésor Public chaque fin de trimestre.

ETUDES SURVEILLEES

Horaires : LUNDI - MARDI - JEUDI - VENDREDI (sauf vendredi veille des vacances) de 16 h 30 à 17 h 30

Tarif par enfant : **1 € par séance**

Uniquement pour les élèves du CP au CM2

Inscription auprès des institutrices

Paiement par titre de recette transmis par le Trésor Public chaque fin de trimestre.